

DECISION DU MAIRE
N° 06/2026 du 17 avril 2026

Objet : Avenant pour passage au forfait définitif – Maîtrise d'œuvre des travaux du Prieuré d'Ablis,

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 relative aux délégations du maire, et notamment son point 4° « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en incluant toute convention de délégation de compétence, par exemple en matière de services spéciaux de transport public routier »,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'étalement du Prieuré d'Ablis,

Considérant la nécessité de procéder à un passage au forfait définitif, au regard du montant prévisionnel des travaux, conformément au cahier des clauses administratives particulières du marché,

DECIDE

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux du Prieuré d'Ablis, relatif au passage au forfait définitif, est signé, pour un montant de +14 028,77 € HT, soit +16 834,52 € TTC, représentant +19,5% du montant du marché initial.

Fait à Ablis le 17 avril 2026

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ABLIS' at the top, a central emblem, and '(78660 Yvelines)' at the bottom.

J.-F. SIRET

AVENANT AU MARCHÉ N°1

A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ÉTAIEMENT DU PRIEURÉ D'ABLIS (L'ABBAYE)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Mairie d'Ablis, représentée par M. Jean-François SIRET, Maire

8, rue de la Mairie

78660 ABLIS

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Johann TOUCHARD Architecte du Patrimoine – ATELIER TOUCHARD ARCHITECTES

78, boulevard de la Reine

78000 VERSAILLES

B/ MARCHÉ OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de passer au forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ

Montant total du marché initial: 72125,63 € HT, dont 49 625,63 € HT pour la partie maîtrise d'œuvre soit un forfait de rémunération de 17,01 % (travaux de 350 000 € TTC soit 291 667 € HT).

C/ DESCRIPTION DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de passer au forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Le forfait définitif de maîtrise d'œuvre est calculé en fonction de l'estimatif de travaux détaillé comme suit:

Récapitulation	Travaux indispensables à la réalisation des travaux selon les données du programme initial (GHT)	TOTAL
Lot n°1 – Maçonnerie	151182,43 €	203 112,43 €
Lot n°2 – Charpente – couverture	276 300,00 €	401 479,80 €
Montant total	427 482,43 €	604 592,23 €

Les travaux supplémentaires, notamment liés au traitement de l'humidité dans les caves, au traitement de la couverture pour reprise de la charpente et des palissades sont réputés indissociables du marché en cours.

Au regard de l'avant-projet définitif, le calcul du forfait définitif conduit à 14,25% x 604 592,23 €, soit **+36 528,76 € HT**, d'où un besoin d'augmenter la valeur du marché global de **+14 028,77 € HT**, en réaffectant le montant des tranches conditionnelles.

En conséquence, les prestations de la tranche conditionnelle (DPC et Étude de Faisabilité) sont supprimées du contrat.

Le montant du marché au forfait définitif est donc le suivant: **86 154,39 € HT**, soit 103 385,26 € TTC

Le marché est augmenté de +19,5%





ACTE D'ENGAGEMENT

Le tableau des missions et répartition des honoraires par élément de mission est modifié comme suit:

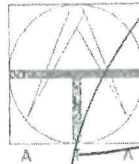
Éléments de mission	Montant € HT
Etude d'avant-projet sommaire	9 975,00 €
Etude d'avant-projet définitif	4 987,50 €
<i>Avenant de passage au forfait définitif</i>	<i>11 013,70 €</i>
Etudes de projet	13 007,58 €
Assistance à la passation des marchés de travaux	3 876,95 €
Visa	8 658,73 €
Direction de l'exécution des marchés de travaux	30 305,56 €
Assistance les des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	4 329,37 €
TOTAL	86 154,39 €

Le reste des articles et pièces du marché initial demeure inchangé.

SIGNATURES

Le Titulaire,

Fait à VERSAILLES, le



ATELIER TOUCHARD ARCHITECTES
01 30 50 18 18
78, bd de la Reine
78 000 VERSAILLES
N°Ordre : S17795
Siret 814 959 607 00015
contact@ateliertouchard.fr

Fait à ABLIS, le 17/04/2026

Jean-François SIRET, Maire